

LA FABRIQUE

PREAVIS DE GREVE ILLIMITE

Suite aux différentes saisines qui se sont déroulées au lance-pierre, malgré la volonté des organisations syndicales de dialoguer avec la direction pour trouver des solutions aux conditions de travail dégradées des salariés de la Fabrique et éviter ainsi une situation de conflit, force est de constater que nous sommes très loin du compte.

La CGT revendique légitimement :

1. L'application transparente des règles d'or vantées jadis par la direction pour renforcer l'activité. Le retour au plein emploi en Vidéo Mobile et en équipes de tournage dites « équipes légères ».
2. La reconstitution des collectifs de travail des équipes de tournage détruits dans toutes les régions (notamment l'équipe de tournage fiction à Bordeaux et l'équipe de tournage de Nancy), et celles réduites à Paris.

L'arrêt des externalisations totales et même partielles des équipes de tournage et le retour systématique à l'embauche d'intermittents par France Télévisions en cas d'indisponibilité de personnel permanent.
3. La ré-internalisation massive des tournages de documentaires et de magazines au profit des équipes de tournage reconstituées au sein de la Fabrique, y compris l'équipe de Bordeaux, et pour l'ensemble des chaînes de France Télévisions sans exception. Nous demandons le rétablissement des équipes socles de la Vidéo Mobile et des équipes de reportages et rappelons qu'une équipe socle n'est pas un conglomerat d'individus disparates venant des quatre coins de France qui contribue à des bouts d'émissions mais un collectif de travail, une entité cohérente qui fabrique un produit de A à Z.
4. L'attribution de la prime à l'acte Z1 – Z2 pour tous les salariés de la Fabrique depuis la mise en place de la réforme de la Filière en Fabrique. L'attribution de la prime Vidéo Mobile suite à 70 sorties pour tous les salariés affectés aux moyens de tournage. Le rétablissement de la prime "opérations lourdes" pour les Cadres à la Production.
5. Une harmonisation salariale pour tous les personnels de la Fabrique. Il est plus que temps de mettre fin à cette discrimination entre les salariés des différentes entités, du siège et des régions.
6. La révision de la note de service direction du 16 Décembre 2021 concernant le site de rattachement des salariés parisiens. La fin des disparités indemnitaires entre les salariés parisiens rattachés à la Vidéo Mobile et les régionaux, et réciproquement, car il ne peut y avoir deux tarifs de remboursements différents pour le même repas au sein d'une même équipe lors des tournages.
7. L'attribution de deux jours de repos compensateurs suite à une mission continue de plus de 9 jours.

8. La planification systématique pour les monteuses et monteurs des post-productions de deux jours de régulation pour un montage de 52' et d'un jour de régularisation pour un montage de 26'. Une autonomie accrue des équipes d'encadrement locales sur les décisions de fonctionnement techniques, humaines et budgétaires (retour, entre autres, d'un budget décentralisé de fonctionnement sous la responsabilité du/de la RAF).
9. Le retour des RIA par le service GTA. L'Informatisation de la gestion des repos sur place dit RSP avec la création de l'information du RSP sur les fiches de paies et cela afin d'éviter des quiproquos et apporter une transparence sur le sujet.

Les salariés sont isolés, malmenés, ils s'épuisent face au rajout de nouvelles tâches que la direction de la Fabrique impose brutalement sans aucune contrepartie.

Il est temps de faire une pause et d'écouter les "besogneux" actifs qui, loin des bureaux du siège, subissent les mauvaises décisions de trop nombreux services qui connaissent mal la fabrication d'émissions sur le terrain.

Les nombreux départs de salariés depuis la mise en place de la réforme de la Filière en Fabrique confirment que ce management entraîne la Fabrique tout droit dans le mur !

Afin de satisfaire ces revendications, la CGT appelle tous les salariés de la Fabrique (hors service Fabrication vidéo du Siège) à cesser massivement le travail le 5 Décembre 2022 à partir de 00h et pour une durée illimitée.

Paris, le 21 novembre 2022

Pour la CGT,
Pierre Mouchel, DSC



Pour la Direction
Reçu le 21 Novembre 2022
avec les réserves d'usage

